



14ème législature

Question N° : 59651	De Mme Véronique Louwagie (Union pour un Mouvement Populaire - Orne)	Question écrite
Ministère interrogé > Affaires sociales		Ministère attributaire > Affaires sociales, santé et droits des femmes
Rubrique > pharmacie et médicaments	Tête d'analyse > médicaments	Analyse > consommation. rapport. recommandations.
Question publiée au JO le : 08/07/2014 Réponse publiée au JO le : 01/09/2015 page : 6626 Date de changement d'attribution : 27/08/2014 Date de renouvellement : 17/02/2015		

Texte de la question

Mme Véronique Louwagie attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la note d'analyse du Commissariat général à la stratégie et à la prospective sur l'usage des médicaments. Une estimation révèle que 23 300 tonnes de médicaments n'auraient pas été utilisées pour l'année 2012. Cela entraîne des coûts économiques, environnementaux et sanitaires élevés. Afin d'améliorer le recours au médicament, le Commissariat général à la stratégie et à la prospective propose de « faire évoluer les missions du pharmacien dans un cadre de coopération élargi ». Ainsi le pharmacien pourrait renforcer sa mission de conseil à l'utilisateur, informer l'utilisateur de la posologie, des effets secondaires associés et proposer des conseils d'éducation à la santé (hygiène alimentaire, sportive...). Aussi souhaite-t-elle savoir quelles sont ses intentions face à cette proposition.

Texte de la réponse

La lutte contre le gaspillage de médicaments, la réduction des dépenses ainsi que la réduction des risques sanitaires et environnementaux liés aux médicaments non utilisés (MNU) constituent des préoccupations permanentes des autorités sanitaires. Dans la note d'analyse « Les médicaments et leurs usages : comment favoriser une consommation adaptée ? » publiée en mars 2014, le commissariat général à la stratégie et à la prospective préconise une organisation du système de soins qui pourrait favoriser un usage plus raisonné, à bon escient, des médicaments. S'agissant de la dispensation par les pharmaciens d'officine, il constate notamment qu'elle est trop peu inscrite dans une logique de santé publique et que la pratique du conseil par le pharmacien reste très hétérogène. A cet égard, un guide de bonnes pratiques de dispensation à l'officine est en cours d'élaboration par la direction générale de la santé. Ce guide prévoit notamment une formalisation de l'acte de dispensation afin que chaque étape, et notamment celle du conseil, soit de qualité constante et réalisée systématiquement. Il sera complémentaire des recommandations de bonnes pratiques et des guides de bon usage diffusés par la haute autorité de santé et contribuera au développement du conseil officinal. Par ailleurs, la délivrance par les pharmaciens de médicaments à l'unité devrait permettre d'éviter le gaspillage et le mauvais usage des médicaments. Un tel dispositif de distribution est complexe. C'est pourquoi il fait l'objet d'une expérimentation, depuis septembre 2014, et pour une durée de trois ans, dans un centaine d'officines, pour la dispensation à l'unité de certains antibiotiques. Cette mesure fait l'objet d'un suivi et d'une mesure d'impact, notamment en termes de gain sur le gaspillage. Un rapport dressant le bilan de l'expérimentation sera présenté au Parlement au plus tard le 31 juillet 2017. Il est aussi nécessaire de rappeler que l'association Cyclamed, qui a pour mission de collecter et de valoriser les MNU



rapportés par les patients dans les pharmacies, atteint aujourd'hui un taux de récupération de l'ordre de 63 %, taux en progression par rapport aux années précédentes. Cyclamed élimine ces MNU dans le respect des règles environnementales à des fins de valorisation énergétique. Enfin, l'étude sur l'évaluation du gisement des MNU menée en 2014 par l'Institut CSA a mis en évidence une diminution très significative du gisement annuel en masse des MNU des foyers français, de 4 100 tonnes entre 2012 et 2014, soit -18 %. Plusieurs facteurs expliquent cette baisse : la baisse de la consommation des médicaments, la baisse des prescriptions, les campagnes sur le bon usage faites par les autorités et les professionnels de santé pour sensibiliser les patients à une bonne observance.